

Communiqué de presse
Le Teich, le 14 janvier 2021

Renouvellement du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Réuni pour la première fois le 23 février 2015, le mandat du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon arrivait à échéance au printemps 2020, à l'issue de son premier mandat de 5 ans, conformément aux dispositions prévues par le Code de l'environnement (articles R334-31 à R334-35).

D'abord prorogé en raison de la crise sanitaire, le conseil de gestion a été renouvelé par arrêté inter-préfectoral de la Préfète de la Gironde et du Préfet maritime de l'Atlantique du 23 décembre 2020.

La réunion d'installation du conseil qui s'est tenue ce 14 janvier 2021, a permis aux membres du conseil de gestion de désigner le président, les 4 vice-présidents ainsi que les membres du bureau suite au renouvellement de l'instance.

Contexte

Le Parc naturel marin a été créé pour protéger les richesses naturelles du Bassin d'Arcachon et de son ouvert, accompagner un développement durable des activités liées à la mer et améliorer la connaissance des milieux marins. Son conseil de gestion est la clé de voute d'une gestion locale et participative.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin se compose de 56 membres regroupant l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le territoire du Parc marin. Élus, professionnels dont l'activité est liée au milieu marin, usagers de loisirs, associations de protection de l'environnement et des patrimoines culturels, gestionnaires d'espaces naturels, services de l'Etat et scientifiques composent cette gouvernance locale chargée de piloter la mise en œuvre du plan de gestion pour l'atteinte de ses objectifs à 15 ans.

Les missions du conseil de gestion

Le conseil de gestion a élaboré le plan de gestion du Parc naturel marin, approuvé par le conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité en septembre 2017. Ce document définit les objectifs stratégiques à mettre en œuvre jusqu'en 2032. Le conseil de gestion veille à la mise en œuvre de ce projet de territoire et se prononce sur toutes les questions intéressant le Parc marin. Le conseil de gestion émet des avis sur les initiatives et autorisations qui concernent son périmètre d'intervention et peut émettre un avis conforme concernant les activités susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin. Il décide également de l'opportunité des aides techniques ou financières que le Parc marin peut apporter. Le conseil de gestion n'a pas le pouvoir de réglementer, mais il peut proposer des évolutions aux autorités compétentes.

Le conseil de gestion se réunit environ trois fois par an.

Pour son premier mandat, le conseil de gestion était présidé par M. François DELUGA, issu du collège des représentants des collectivités locales, assisté de 4 vice-présidents.

La réunion d'installation du nouveau conseil de gestion

Pour ce 2^{ème} mandat les nouveaux membres du conseil de gestion ont été nommés par arrêté inter-préfectoral du 23 décembre 2020.

Des mesures toutes particulières ont été mises en place en cette période de crise sanitaire pour permettre la réunion des membres ce 14 janvier au Teich, et l'élection du président, des vice-présidents et des membres du bureau du conseil de gestion. Le choix de la salle, l'adaptation des modalités de sonorisation, la disposition des emplacements avec une distanciation physique des participants, le port du masque obligatoire et une organisation limitant les déplacements des participants ont ainsi permis la mise en œuvre et le respect des consignes sanitaires.

Pour cette séance d'installation, de nombreux suppléants se sont déplacés en plus des titulaires présents pour cette séance d'installation. Le taux de présence à 96% des membres (le quorum étant atteint à 50%)(a permis l'ouverture du scrutin afin que l'ensemble du conseil de gestion puisse procéder aux élections prévues à l'ordre du jour.

Election du président

La réunion d'installation du conseil de gestion s'est déroulée selon les dispositions définies au règlement intérieur du Parc naturel marin. Après les discours introductifs des commissaires du une présentation du Parc naturel marin rappelait son historique de création, ses enjeux et missions ainsi que son fonctionnement.

Deux candidats se sont déclarés pour la présidence du conseil de gestion :

- **M. François DELUGA**, président sortant, maire du Teich ;
- **M. Vital BAUDE**, conseiller régional Nouvelle Aquitaine délégué au littoral.

Lors de la réunion d'installation du conseil de gestion, les membres du conseil de gestion ont procédé à l'élection du président.

Sur 54 votants :

- M. François DELUGA a recueilli 42 voix,
- M. Vital BAUDE a recueilli 11 voix,
- 1 abstention.

M. François DELUGA est élu président du conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon.

Election des quatre vice-présidents

Sous la conduite du président nouvellement élu, le conseil de gestion a ensuite procédé à l'élection de ses vice-présidents :

- **Monsieur Philippe DE GONNEVILLE**, issu du collège "collectivités territoriales"
- **Monsieur Olivier ARGELAS**, issu du collège "organisations professionnelles"
- **Monsieur Philippe HERIPRET**, issu du collège "usagers de loisirs"
- **Monsieur Gérard RUIZ**, issu du collège "parcs naturels régionaux, aires marines protégées, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et personnalités qualifiées "

Election des membres du bureau

Le bureau

Afin de faciliter la mise en œuvre de sa politique, le conseil de gestion du Parc naturel marin a mis en place un bureau : le bureau est une représentation restreinte du conseil de gestion qui conserve sa pluralité de représentation.

Le rôle et l'organisation du bureau sont fixés par le règlement intérieur du Parc marin. Le bureau prépare notamment les réunions du conseil de gestion et suit l'exécution des décisions du conseil. Le bureau se réunit environ tous les deux mois en complément du conseil de gestion.

Le bureau se compose du Président, des 4 vice-présidents et de 14 membres représentant les 5 collèges.

Ont été élus en séance du 14 janvier 2021 :

- **Monsieur Xavier DANEY, Monsieur Yves FOULON**, collège des "collectivités territoriales"
- **Monsieur Alexis BONNIN, Monsieur Thierry LAFON**, collège des "organisations professionnelles"
- **Madame Christine BERTRAND**, collège des "usagers de loisirs"
- **Monsieur Philippe LEMERCIER, Monsieur Joël MELLETT**, collège des "parcs naturels régionaux, aires marines protégées, associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et personnalités qualifiées »

Les 2 membres du collège des services de l'Etat et établissements publics sont désignés par les commissaires du Gouvernement :

- **Monsieur le Directeur inter-régional de la Mer Sud-Atlantique, Monsieur le directeur départemental des territoires et de la Mer de Gironde.**

Perspectives 2021

La réunion d'installation du conseil de gestion s'est terminée avec la délibération portant sur la reconduite à l'identique des délégations au bureau qui permet la continuité de gestion des affaires courantes. Cette délibération a été approuvée à l'unanimité par les membres du conseil de gestion.

Dans les mois qui viennent, la prochaine séance du nouveau conseil de gestion permettra la validation du programme d'actions 2021. Les axes stratégiques s'articulent autour des objectifs du plan de gestion avec des actions en faveur de l'amélioration des connaissances des milieux et des espèces, le soutien à un développement durable en partenariat avec les professionnels et gestionnaires locaux et la sensibilisation en particulier des publics scolaires.

En savoir plus : la gouvernance locale, l'arrêté de nomination du 23 décembre 2020, le règlement intérieur sur le nouveau site du Parc naturel marin :

<https://parc-marin-bassin-arcachon.fr/editorial/une-gouvernance-locale>

Depuis 1er janvier 2020, l'Agence française pour la biodiversité et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage forment l'Office français de la biodiversité.

Contact presse

Nathalie THIERS : nathalie.thiers@ofb.gouv.fr - 06 61 30 49 70

www.parc-marin-bassin-arcachon.fr